

5 avril 2011
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANAP et le « National Health Service Institute for Innovation and Improvement » concluent un partenariat

L'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) et le « National Health Service Institute for Innovation and Improvement » ont signé mardi 5 avril 2011 un accord de partenariat à Amsterdam.

A l'occasion du congrès international de « the Institute for Healthcare Improvement (IHI) » qui se tient à Amsterdam du 5 au 8 avril 2011, l'ANAP et le National Health Service Institute for Innovation and Improvement ont formalisé leur coopération à travers la signature d'une convention de partenariat.

Les deux institutions publiques jouent dans leur pays respectif un rôle similaire de développement d'outils et d'appui aux démarches innovantes au service des établissements de santé. Leurs approches sont comparables et se prêtent à un enrichissement mutuel, même si leurs périmètres et leurs attributions ne sont pas strictement identiques.

Partager les expériences au niveau international

Fondé sur un besoin de partage de connaissances et d'expériences au bénéfice des établissements de santé et médico-sociaux et des agences régionales de santé, le développement de partenariats internationaux permettra à l'avenir des échanges de pratiques et la comparaison d'analyses de données nationales sur des questions clés dans le champ de la performance de nos systèmes de santé.

Pour en savoir plus, retrouvez notre article sur le site Internet de l'ANAP www.anap.fr et également disponible sur le site Internet du National Health Service Institute for Innovation and Improvement www.institute.nhs.uk

A propos de l'ANAP :

(Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

Créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour mission d'accompagner, aux côtés des Agences Régionales de Santé (ARS), les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance, afin de garantir aux patients et aux usagers l'accès aux meilleurs soins possibles.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse outils et recommandations permettant aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'améliorer la qualité de service aux patients et aux usagers. L'ANAP accompagne également, aux côtés des ARS, les établissements dans la modernisation de leur gestion et dans leurs projets de réorganisations internes.

Cette démarche s'illustre notamment par les « contrats Performances » conclus entre l'ANAP, les ARS et les établissements, qui visent à agir sur les trois composantes de la performance : la qualité de la prise en charge des usagers, les conditions de travail et d'attractivité des personnels, et la performance opérationnelle et financière.

Basée à Paris, l'ANAP est constituée de 80 collaborateurs sous l'autorité du Directeur Général, Christian Anastasy.

Plus d'informations sur www.anap.fr

A propos du National Health Service Institute for Innovation and Improvement:

Le National Health Service Institute for Innovation and Improvement a pour vocation d'être un centre dynamique au service de l'amélioration de la santé et des soins en Angleterre, qui accompagne le changement par la capitalisation d'expériences réussies, et qui encourage le progrès grâce au partage des savoirs internationaux.

Plus d'informations sur www.institute.nhs.uk

Contact : Christine Albessard
ANAP - Communication
Tél. : 01 57 27 12 21 – Mobile : 06 26 83 62 25
communication@anap.fr www.anap.fr